

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**BOURSE DE TUNIS**

**« Rencontre avec les sociétés cotées »**

*Le reporting extra financier sur la RSE:  
une stratégie volontaire ou une obligation*

*Tunis, le 7 Novembre 2018*

# Ministère des affaires locales et de l'environnement

## *Le reporting dans la RSE*

*Par Mme Amel JRAD  
Chargée de mission*

# La RSE c'est quoi?

*Définitions multiples mais s'accordent sur :*

« La responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes et des effets qu'elles exercent sur la société dans son ensemble».

*Selon la CE:*

« C'est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes».

- ❑ C'est l'application des principes du DD au monde de l'entreprise
- ❑ C'est la migration vers un nouveau modèle économique

# La RSE c'est quoi?

- ❑ Les entreprises responsables prennent en compte, dans leur stratégie, les questions liées à l'environnement, au social, aux droits humains, à la gouvernance ou à la corruption.
- ❑ *Ne pas confondre RSE qui est un devoir de rendre compte avec des action philanthropiques envers la commune (fondations, mécénats,...)*
- ❑ Aujourd'hui, certains aspects de la RSE ont pris un caractère contraignant
- ❑ *En Tunisie, la promotion de la RSE, de manière volontaire ( + contraignante), est guidée par le privé et le pouvoir politique.*

# CONSTATS

- ❑ *La RSE est un phénomène lié à la mondialisation*
- ❑ *La RSE aborde des éléments qui correspondent aux défis qu'affrontent les pays du monde entier*
- ❑ *La RSE se développe partout dans le monde*
- ❑ *La RSE n'est pas la seule affaire des grandes entreprises*
- ❑ *La RSE s'insère dans la réglementation*
- ❑ *La RSE constitue in fine une source de progrès (opportunité/contrainte)*
- ❑ *La RSE atteint le monde de la Finance (investisseurs, agences de notation)*
- ❑ *La RSE est dynamisée et promue par l'**entrée en action** de la société civile et des ONG.*

# Les grandes références de la RSE

- ❑ Conventions fondamentales de l'OIT; la Déclaration pour les multinationales (1977 -----2017): orientations et lignes directrices pour une politique sociale, des pratiques inclusives, responsables et durable en milieu de travail.
- ❑ Principes Directeurs de l'OCDE pour les multinationales (1976-----2011): Instruments et méthodes pour un comportement responsable vis-à-vis des employés, environnement, technologie, sphère d'influence, droits de l'Homme
- ❑ Lignes directrices de la Global Reporting Initiative GRI (1997)- G4 (2013): Directives applicables mondialement en matière de DD.
- ❑ IIRC (2013): reporting intégré sur la création de valeur des entreprises
- ❑ Pacte mondial des NU (2000): 10 principes universellement acceptés (droit de l'Homme, environnement, lutte contre la corruption et norme de travail (volontaire)
- ❑ Nouvelle Régulation Economique NRE-France (2001): obligation pour les entreprises cotées de communiquer des informations sur les conséquences environnementales et sociales de leur activité dans le rapport de gestion.

# Les grandes références de la RSE

- ❑ **ISO 26000-lignes directrices relatives à la RSE (2010)**: Consensus international sur la définition de la RSE; Démarche proactive (identification des impacts), devoir de vigilance, responsabilité étendue (activités et objectifs associés), sphère d'influence (chaîne d'approvisionnement)
- ❑ **Principes directeurs des NU pour les entreprises et les droits de l'Homme (2011)**: Ces principes complètent le champ de la RSE dans le Pacte Mondial (environnement, social, gouvernance économique et droit de l'Homme)
- ❑ **Loi Grenelle- II - article 225 (2010-Fr)**: obligation de transparence sur les informations ES et sociétales (Ar 75: bilan carbone; Ar 228: affichage environnemental; Ar224: ESG pour les sociétés de gestion)
- ❑ **Loi sur la transition énergétique et la croissance verte (2015-Fr)** obligation information ESR pour les investisseurs institutionnels (+ reporting climat)
- ❑ **Loi sur le devoir de vigilance (2017-Fr)**: responsabilité ESG des entreprises donneuses d'ordre en France et à l'étranger (fournisseurs et sous-traitants)
- ❑ **Directive européenne sur le reporting extra-financier (2014)** : principe de matérialité (pertinence des informations ES).

# Les grandes références de la RSE

- ❑ **Loi RSE Tunisie (2018)**: obligation de communiquer et de réaliser un programme d'investissement RSE.
- ❑ **ODD des NU (2015-2030)**: 17 objectifs (169 cibles) qui s'adressent principalement au Gouvernement , mais reconnaissent le rôle clé des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement pour l'atteinte des objectifs (ODD 8, 12 et 7)
- ❑ **Principes pour le financement à impact positif de l'ONU/secteur financier(2017)**: critères (inédits) pour l'investissement durable
- ❑ **Principes pour l'investissement responsable PRI-ONU (2006)**: les investisseurs intègrent (volontairement) les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles.
- ❑ **ISO 14000; SA 8000; AA1000**

**Certains sont contraignants avec obligation de vérification par une tierce partie accréditée**

# Le reporting, c'est quoi?

*C'est un rapport (une communication) cohérent avec la stratégie de l'entreprise, périodique (souvent annuel) et établit suite à:*

- Collecte de données à partir de sources définies (actions)*
- Traitement et analyse des données collectées (résultats-conséquences)*
- Communication au top management (prise de décision-amélioration)*
- Communication aux parties prenantes (transparence-rendre compte)*

**OUTIL D'INFORMATION D'INTERET PARTICULIER OU COMMUN**

# Le reporting RSE c'est quoi?

Dans un rapport RSE, on trouve:

- ❑ **La thématique sociale**: emploi, formation, diversité et égalité des chances, SST, respect des conventions et principes de l'OIT, motivation et bien-être des collaborateurs
- ❑ **La thématique environnementale**: politique environnementale, lutte contre la pollution, gestion et valorisation des déchets, utilisation durable des RN, biodiversité, CC
- ❑ **La thématique sociétale**: relations avec les parties prenantes (publiques-privées, SC), impacts de l'activité sur la communauté (le territoire et la communauté), droit de l'Homme, loyauté des pratiques, sous-traitante et fournisseurs,
- ❑ **La thématique de la gouvernance**: transparence, processus décisionnel, processus d'évaluation et moyens de contrôle, respect de la réglementation, éthique

# Le reporting RSE c'est quoi?

- ❑ **Multiplicité de référentiels** internationaux et nationaux (compréhension!).
- ❑ **Obligation ou engagement volontaire** de communiquer des informations ESG
- ❑ **Challenge organisationnel** au sein de l'entreprise (gouvernance des données)
- ❑ **Attestation sur la présence**: Obligation du recours à un organisme tiers indépendant
- ❑ **Avis sur la sincérité**: obligation d'obtenir un avis motivé d'un organisme tiers indépendant sur la sincérité des infos et le bien fondé des exclusions opérées (comply or explain)

# Le reporting RSE c'est quoi?

- ❑ Le **coût de mise en place** du concept RSE et de l'élaboration du reporting reste variable (parfois élevé pour les PME/PMI)
- ❑ L'**utilisation du reporting** RSE (la valorisation des informations) reste modérée eu égard de l'ensemble des parties prenantes et de la société.
- ❑ S'assurer de **la corrélation** des données extra-financières (reporting extra-financier) avec les données financières de l'entreprise
- ❑ Le **reporting RSE**, qu'il soit volontaire ou obligatoire assure la transparence du dialogue avec les parties prenantes et constitue un véritable outil de pilotage de la performance globale de l'entreprise

# Freins

- ❑ Les outils et les méthodes sont multiples et hétérogènes; absence de référentiel (standard) unique → difficulté dans la mise en œuvre.
- ❑ Manque de visibilité du retour sur investissement (E – S)
- ❑ Définition des indicateurs (KPI) et mesure de leurs impacts
- ❑ Manque d'intérêt des collaborateurs
- ❑ Manque d'expertise pour la mise en place
- ❑ Coût de l'accompagnement, de l'encadrement et de la vérification
- ❑ Manque de compétences pour les évaluations et la certification
- ❑ Retard de la prise de conscience (consommateurs)

# Recommandations

## Pour aller de l'avant:

- ❑ Faciliter la convergence des outils et/ou simplifier et vulgariser les méthodes existantes.
- ❑ Soutenir une souplesse d'exécution du reporting RSE (par secteur/type/taille)
- ❑ Promouvoir une démarche (voire une seule) type RSE (RSO)
- ❑ Sensibiliser, voire former les acteurs publics et privés pour faciliter l'utilisation des outils (équipes métiers).
- ❑ Créer des plateformes-boite à idées-réseau d'échanges de bonnes pratiques
- ❑ Encourager l'ancrage du reporting RSE au niveau du management
- ❑ Fédérer les efforts de la SC pour une compréhension et vulgarisation du concept (durabilité)
  
- ❑ la BT, à l'instar d'autres bourses locales, peut jouer un rôle moteur dans l'internalisation des aspects E et S dans la gestion globale de l'entreprise

Il faut renforcer et promouvoir les ISR pour faire changer, voire inverser la tendance vers un modèle économique plus vertueux pour un monde meilleur

**L'entreprise doit migrer d'un statut de création de valeur (PIB)  
à un statut de création de valeurs (PIB vert!!!)**

# conclusion

- ❑ La maîtrise des informations ESG dans une entreprise permettront de mesurer la valeur économique des actions de DD au bénéfice, à la fois de l'entreprise et de la société.
- ❑ La RSE est la contribution de l'entreprise (le Privé) aux ODD (5, 7, 8, 10, 13), elle établie que la capacité de l'entreprise à se maintenir sur le marché se mesure aussi bien en matière de performance financière et économique qu'environnementale et sociale
- ❑ Les entreprises leaders son celles qui dépassent l'exercice de la contrainte réglementaire pour intégrer les questions de la RSE parmi les enjeux stratégiques de l'entreprise
- ❑ La Performance de l'entreprise se mesure par rapport à trois dimensions: personnes, planète, profit

**MERCI**